

ACCÈS DES NOTAIRES AU FICHER IMMOBILIER

UN CALENDRIER

- Une expérimentation en double commande depuis juillet 2017 pour certains notaires de Corse-du-Sud, Haute-Garonne, Gironde, Loiret, Nièvre, Sarthe et Seine-Maritime ;
- Une extension de l'expérimentation à tous les types de demandes de renseignements par vagues successives d'ici février 2018 ;
- Une généralisation à la totalité de la profession notariale avec un déploiement progressif dès 2018.

Accès des notaires
au fichier immobilier

Un gain de temps
pour les notaires

VOTRE CONTACT TECHNIQUE

Une assistance dédiée aux notaires

Supports Clients Real.not

0 800 306 212

Pour toutes les questions relatives :

- aux demandes de renseignements
- au fonctionnement de l'outil ANF

RETROUVEZ LA DGFIP SUR



YouTube



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Septembre 2017



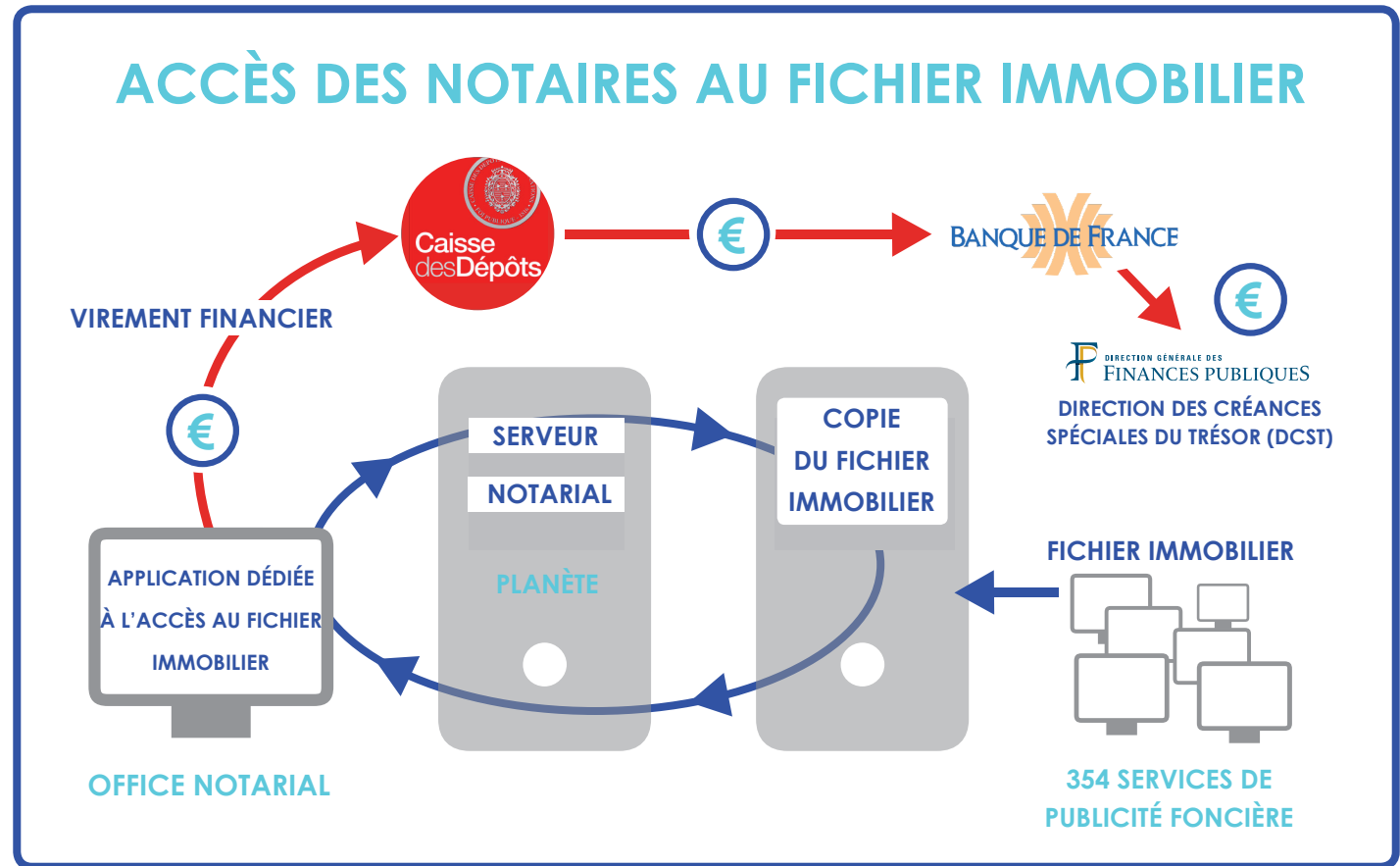
ACCÈS DES
NOTAIRES AU
FICHER IMMOBILIER

Le fichier immobilier
en direct



L'ACCÈS DES NOTAIRES AU FICHIER, C'EST...

- un traitement automatisé des demandes de renseignements ;
- un accès simplifié à la documentation immobilière ;
- une base du fichier immobilier dédiée aux notaires ;
- une mise à jour quotidienne de la base du fichier immobilier ;
- une connexion 24h/24 ;
- une meilleure interaction avec le processus rédactionnel des actes dans les logiciels notariaux ;
- une assistance dédiée aux notaires.



...C'EST ÉGALEMENT

- un accès aux fiches hypothécaires du fichier immobilier (ANF-Stock) ;
- un accès aux actes (ANF-Actes) nécessaires à la complétude des informations*.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ ENTRE LE NOTARIAT ET LA DGFiP

- Le parachèvement d'un processus de dématérialisation déjà entrepris avec Télé@ctes ;
- des partenariats locaux Chambres des notaires/offices notariaux et Directions régionales ou départementales des Finances publiques pour l'accueil d'étudiants et de professionnels du notariat dans les SPF/SPFE.

* Les offices accèderont aux actes d'ici mi-2018